Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260605-DELIB_2026_44-DE

COMMUNE DE LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de LANILDUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT, Maire.

Date de convocation : 1er juin 2026

Présents : Jean-Noël BRIANT, Jean-Luc JEGOU, Cécile LEON, Jean-François CAM, Audrey LARNICOL, Arnaud LEYZOUR (arrivée à 18h48), Gwenaëlle PASTOL, Isabelle LAOT, François PRIGENT, Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Jacques GUENA, Valérie MALLET, Géraldine LE BAGOUSSE

Nombre de membres :
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

Absents ayant donné pouvoir : Arnaud LEYZOUR a donné pouvoir à Gwenaëlle PASTOL (ce pouvoir n'a pas été utilisé, l'intéressé étant arrivé en séance avant le premier vote), Thierry GALES a donné pouvoir à Audrey LARNICOL

Secrétaire de séance : Gwenaëlle PASTOL

Délibération 2026-44 :
Subventions 2026 aux associations

Audrey LARNICOL, adjointe en charge des associations, présente les propositions d'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026. Celui-ci s'établit comme suit :

Association	Montant de la subvention proposée pour 2026
Aber Ildut Loisirs et Culture	160.00 €
Amicale Laïque	1 750.00 € (dont 100.00 € au titre d'une subvention exceptionnelle pour la participation à la Semaine de la petite enfance)
Scrabble des Deux mers	50.00 € (sous réserve de la poursuite de l'activité au 1er septembre 2026)
Topitipa	200.00 €
Club du Bon Accueil	150.00 €
Association Jeanne d'Arc Brélès Lanildut	300.00 €
Gymnastique en musique	200.00 €
Association des Parents d'Elèves	200.00 €
Union Nationale des Anciens Combattants Section Lanildut	50.00 €
Société de Chasse Pen Ar Bed	60.00 €

Monsieur le Maire précise que plusieurs demandes de subvention ont été réceptionnées en mairie postérieurement à l'élaboration de la présente proposition. Celles-ci feront l'objet d'un examen lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et L.2131-11,
Vu le budget primitif de l'exercice 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Associations en date du 27 mai 2026,
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 3 juin 2026,

Il est proposé de :

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260605-DELIB_2026_44-DE

- Attribuer, sans débat, les subventions aux associations pour l'exercice 2026 selon les montants indiqués ci-dessus ;
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions attribuées et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Préciser que la dépense sera imputée au chapitre 65 – article 6574.

Il est procédé à un vote distinct pour chaque association.

- Aber Ildut Loisirs et Culture :
  Monsieur le Maire, Jean-François CAM, Gwenaëlle PASTOL et Arnaud LEYZOUR ne prennent pas part au vote.
  Monsieur Jean-Luc JÉGOU, premier adjoint, assure la présidence de séance pour l'examen de cette attribution.
  La subvention est adoptée à l'unanimité des votants.
  Monsieur le Maire reprend ensuite la présidence de la séance.

- Amicale Laïque :
  L'ensemble des conseillers municipaux prend part au vote.
  La subvention est adoptée à l'unanimité.

- Scrabble des Deux mers :
  L'ensemble des conseillers municipaux prend part au vote.
  La subvention est adoptée à l'unanimité.

- Topitipa :
  Géraldine LE BAGOUSSE ne prend pas part au vote.
  La subvention est adoptée à l'unanimité des votants.

- Club du Bon Accueil :
  L'ensemble des conseillers municipaux prend part au vote.
  La subvention est adoptée à l'unanimité.

- Association Jeanne d'Arc Brélès Lanildut :
  L'ensemble des conseillers municipaux prend part au vote.
  La subvention est adoptée à l'unanimité.

- Gymnastique en musique :
  L'ensemble des conseillers municipaux prend part au vote.
  La subvention est adoptée à l'unanimité.

- Association des Parents d'Elèves :
  Audrey LARNICOL et Marine LE GOFF ne prennent pas part au vote.
  La subvention est adoptée à l'unanimité des votants.

- Union Nationale des Anciens Combattants Section Lanildut :
  Jacques GUENA, Valérie MALLET et Cécile LEON ne prennent pas part au vote.
  La subvention est adoptée à l'unanimité des votants.

- Société de chasse Pen Ar Bed :
  L'ensemble des conseillers municipaux prend part au vote.
  La subvention est adoptée à l'unanimité.

Jean-Noël BRIANT,
Maire